

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01568

Numéro SIREN : 843 890 765

Nom ou dénomination : ROMANE PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2019 sous le numéro de dépôt A2019/000983

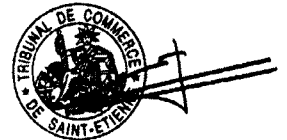
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE



686543

Dénomination : ROMANE PATRIMOINE
Adresse : 32 avenue Jean Martouret 42160 Andrezieux-boutheon -
FRANCE-
n° de gestion : 2018B01568
n° d'identification : 843 890 765
n° de dépôt : A2019/000983
Date du dépôt : 06/02/2019

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
21/12/2018



686543



MICHEL COURAT AUDIT EURL
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOUVEAU	2018 B/1568
LE :	06 FEV. 2019
N° des pages :	983
Visa du greffier :	<input checked="" type="checkbox"/>

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

ROMANE PATRIMONE SAS

32 avenue Jean Martouret
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Monsieur l'Associé unique de la Société ROMANE PATRIMOINE SAS,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par désignation à l'unanimité de l'associé unique en date du 29 novembre 2018 concernant l'apport de :

- la pleine propriété des 1.000 actions de la société OPTISSIMMO, société par actions simplifiée, dont le siège social est au 32 avenue Jean Martouret 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, SIRET : 515 347 730 00027

à la société ROMANE PATRIMOINE société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à 32 avenue Jean Martouret 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, et qui est immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L.223-9 du Code de Commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué les diligences estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celles-ci ne sont pas surévaluées et à vérifier qu'elles correspondent au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports, la société OPTISSIMMO SAS et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Nous vous prions de trouver ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- 1- Présentation de l'opération et description des apports.
- 2- Diligences accomplies et appréciation des apports.
- 3- Conclusions.

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

BENEFICIAIRE DE L'APPORT :

La société ROMANE PATRIMOINE est une Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé à 32 avenue Jean Martouret 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON et qui est immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE.

Elle clôturera ses comptes le 31 décembre de chaque année, son premier arrêté de compte aura lieu le 31 décembre 2019.

Cette société a pour activité :

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, financières, mobilières et immobilières et leur gestion,
- La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

APPORTEURS :

La société OPTISSIMMO,

SAS au capital de 10.000 €

Siège social : 32 avenue Jean Martouret 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
5155 347 730 R.C.S. SAINT ETIENNE ;

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

L'opération consiste à apporter :

1.000 actions composant la totalité du capital de la **société OPTISSIMMO**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 € détenues par Monsieur Denis COLOMB, demeurant 10 rue Louis Blériot 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON.

Cet apport en nature se fera à la date d'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de la société ROMANE PATRIMOINE qui statuera au vu du rapport établi. Il aura un effet immédiat et sera réalisé sur la base des derniers bilans clos et des situations présentées pour l'ensemble des sociétés.

La société ROMANE PATRIMOINE sera ainsi une Société par Actions Simplifiée au capital de 2.600.000 €, elle a pour objet :

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, financières, mobilières et immobilières et leur gestion,
- La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

PRESENTATION DE L'OPERATION :

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet du contrat d'apport des actions et des parts sociales.

Elles peuvent se résumer comme suit :

L'opération consiste à apporter l'ensemble des titres de la société en question :

OPTISSIMMO SAS

afin de les positionner dans la société ROMANE PATRIMOINE SAS

Les titres de la société ont été évalués selon des méthodes similaires afin d'avoir une base en tout point comparable, et il a été convenu entre les parties de retenir deux méthodes d'évaluation, à savoir :

- **VALEUR PATRIMONIALE**
- **VALEUR DE RENDEMENT**

L'ensemble des apports a été valorisé sur la base des états financiers de 2017 - 2016 - 2015 ainsi sur les différents prévisionnels établis par les différentes parties.

La pondération retenue pour chacune des méthodes a ainsi été de 1.

Les apports sont effectués sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixés par les dispositions de l'article L 223-9 du code de commerce.

Les sociétés apporteurs des titres bénéficient du régime de faveur tel que défini à l'article 210 B du Code Général des Impôts.

Les personnes physiques apporteurs entendent bénéficier du sursis d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de leurs titres en application de l'article 150-0 B du Code Général des Impôts.

En matière de droit d'enregistrement l'apport sera soumis à un droit fixe de 125 €, conformément aux dispositions des articles 809, I-3, 810-III et 810 bis al 1 du Code Général des Impôts.

Il n'y a pas de période de rétroactivité à retraiter s'agissant d'un apport en nature à effet immédiat.

L'apport en nature des titres de la société OPTISSIMMO SAS à la société ROMANE PATRIMOINE SAS permettra de centraliser l'ensemble des participations que Monsieur Denis COLOMB détient.

II. DILIGENCES ET APPRECIATION DES APPORTS

DILIGENCES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,
- prendre connaissance des opérations dans leur ensemble.

J'ai effectué un certain nombre de contrôles afin de m'assurer de la réalité des droits sur les titres apportés.

Afin de contrôler l'évaluation proposée, j'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires.

Je me suis notamment appuyé sur :

- l'analyse des bilans et des résultats des années 2015, 2016 et 2017,
- la lecture des Assemblées Générales approuvant les comptes de 2017,
- l'analyse de la situation intermédiaire 2018,
- l'examen des approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ainsi que les prévisionnels établis à cette occasion.

Je n'ai eu connaissance d'aucun passif latent significatif pouvant détériorer les capitaux propres des sociétés.

Je n'ai pas eu connaissance d'éléments significatifs pouvant atteindre la continuation de l'exploitation d'aucune des sociétés en question.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part de la direction de chacune des sociétés d'exploitation, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements pouvant grever la consistance des capitaux propres.

EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

Aux termes du projet du contrat d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des titres en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n°2004-01 du 04 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

Aux termes du projet du contrat d'apport de titres, les biens apportés sont :

OPTISSIMMO SAS :

La pleine propriété des 1.000 actions composant la totalité du capital de la société OPTISSIMMO, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 € dont le siège social est situé à 32 Avenue Jean Martouret 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 51 347 730.

Cette société a réalisé au cours des trois dernières années les volumes d'activités et les résultats suivants :

	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires	3.615.775	3.557.790	3.295.497
Résultat d'exploitation	301.793	238.074	268.025
Résultat net	196.113	159.519	188.903

La structure bilantielle a évolué de la façon suivante :

	2017	2016	2015
Total Bilan	2.592.349	2.423.297	1.729.523
Capitaux propres	805.532	609.419	418.017

Les comptes annuels ont été établis par le cabinet BCA dans le cadre de la mission normalisée de présentation des comptes annuels, et ils ont fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes, BEAL AUDIT SARL.

Sur l'exercice 2018, je me suis assuré que la structure évoluait correctement tant au niveau de l'activité que de sa structure bilantielle, et que les chiffres étaient conformes au prévisionnel ayant servi à l'évaluation des titres.

L'apport représente 1.000 actions, actions détenues par la société OPTISSIMMO au capital de 10.000 € dont le siège social est situé 32 Avenue Jean Martouret 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON immatriculée au R.C.S. SAINT ETIENNE sous le numéro 515 347 730.

Ces actions ont été valorisées selon une pondéré de deux méthodes, à savoir :

VALEUR PATRIMONIALE avec un coefficient de pondération de 0.75
VALEUR DE RENTABILITE avec un coefficient de pondération de 0.25

La valeur ainsi retenue est de 2.599.900 € pour 259.990 actions composants l'intégralité du capital social de ladite société.

En rémunération des apports, il sera attribué à la société ROMANE PATRIMOINE au capital de 100 €, 259.990 actions nouvelles de 10 € chacune, entièrement libérées de la Société ROMANE PATRIMOINE.

III. AVANTAGES PARTICULIERS

Je n'ai relevé aucun avantage particulier accordé et aucun avantage particulier n'a été stipulé dans le projet d'apport de parts sociales.

IV. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 2.599.900 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de la constitution du capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Saint-Étienne,
Le 21 décembre 2018


Pour la Société Michel COURAT AUDIT
Commissaire aux Apports